

Colombie Anglaise progresse sûrement et que la journée de travail soit généralement de huit heures dans cette province.

Votre comité est heureux d'apprendre que la Législature de la Colombie Anglaise a établi un bureau pour les statistiques du travail et un bureau de conciliation et d'arbitrage.

Concernant la question des équipages de navires étrangers qui viennent travailler à terre, en concurrence avec les ouvriers domiciliés, et l'avis qu'une loi telle que le "Taylor Bill" serait efficace, votre comité est obligé d'émettre l'opinion qu'une loi semblable à celle-là serait inutile dans l'espèce, vu que les lois internationales et les termes de l'acte de la marine marchande britannique. Ce n'est croyons-nous que par une bonne organisation que le mal dont on se plaint pourra être efficacement détruit, ainsi que l'a démontré l'exemple de l'union des débardeurs de la ville de Québec.

Votre comité recommande qu'en adoptant le rapport, ce Congrès condamne toutes les mesures créant une dépense de l'argent public pour des fins militaires.

Votre comité fait remarquer que contrairement à l'attitude prise par nos frères de Vancouver, ce Congrès s'est déjà déclaré en faveur de l'extension du suffrage à tout l'électorat dans les questions d'argent, et nous recommandons à toutes les associations ouvrières du pays d'adopter cette idée.

Votre comité profite de cette occasion pour recommander à tous les Conseils des Métiers et à toutes les assemblées de district de nommer un comité parlementaire pour agir de concert, en autant que les circonstances le permettront, avec ce Congrès, représenté par l'Exécutif et le Secrétaire, sur toutes les matières d'intérêt général pour la classe ouvrière.

Le tout respectueusement soumis,

J. W. PATTERSON,  
R. G. GLOCKLING,  
JOS. LAMARCHE,  
P. J. JOBIN,  
D. J. O'DONOGHUE.

Montréal, 8 Septembre 1893.

Le comité sur les remerciements, présente le rapport suivant, qui sur motion est reçu et adopté :

*Aux officiers et Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :*

MESSIEURS,—Votre comité spécial nommé pour rédiger les résolutions de remerciement ont l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :

1.—Que des remerciements sincères soient cordialement offerts au comité de réception officiel du Conseil Central des Métiers et du Travail de Montréal, pour la manière amicale dont les délégués ont été reçus et pour avoir procuré des salles convenables.

2.—Que les remerciements de ce Congrès soient offerts à son honneur le maire Desjardins et au Conseil-de-Ville de Montréal pour leur bienveillante réception et surtout pour avoir procuré un bateau pour le voyage de Lachine et pour le magnifique banquet qui y a été servi, au nom des citoyens.

3.—Que les remerciements de ce Congrès soient offerts à la presse pour les rapports quotidiens des délibérations de ce Congrès.